

## PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2024-2025

ÉCOLE : Collège français

EN DATE DU : 2024-10-15

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025

À RÉVISER ET AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2024

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Celina Ait Bessai

Nom de la direction de l'école : Hind Livingston-Evelyne Richard

Membre du personnel enseignant : Salima Alalou

Membre du personnel non-enseignant : Tenin Touré

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Alexandra Vandelle

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Béatrice Khemiss

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lana Lukosevicius

#### 1. Énoncés de politiques :

##### L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

#### 2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

### **Cyberintimidation**

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

### **NAVIGATION DU GABARIT :**

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

## STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

***Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.***

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.**

**Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Modélisation de notre conseillère pour toutes les classes de 7e et de 8e année des cercles de communication	Tout le personnel en 7e et 8e année est outillé pour animer des cercles de communication au moins 1 fois par mois	Conseillère pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes et enseignants.es titulaires	2 octobre 2024
Modélisation de notre conseillère pour toutes les classes de 9e à la 12e année des cercles de communication	Tout le personnel en 9e et 10e année est outillé pour animer des cercles de communication au moins 1 fois par mois	Conseillère pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes et enseignants.es titulaires	16 décembre 2024
Formation des membres du personnel sur les pratiques réparatrices (cercles)	Tout le personnel est outillé pour faire les cercles réparateurs avec les élèves	Conseillère pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes et enseignants.es titulaires	Le 6 novembre 2024

Harmoniser l'emploi des cercles de communication dans les classes de 7e à la 12e et y inclure les valeurs (trois valeurs pour les 7e et 8e), les HAHT et les approches de l'apprentissage (PEI, MÉO)	Diminution du stress en lien avec la performance scolaire + acquisition des habiletés d'apprentissage + diminution des conflits	Le personnel de la 7e à la 10e	Tout au long de l'année
Instaurer les valeurs en lien avec les pratiques réparatrices et les matrices de comportement au niveau de la 7e et la 8e année: Respect-intégrité et empathie	Les matrices sont enseignées et affichées dans les classes; Les élèves démontrent les comportements enseignés des matrices de comportement	Le personnel de la 7e et 8e	Décembre-mai
<b>Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.</b>			
<b>Stratégies/Activités</b>	<b>Indicateurs/Résultats attendus</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>Échéancier</b>
<b>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentation du Code de conduite du Cf à toute l'école</li> <li>- Partager le PPIMI avec le conseil des élèves</li> <li>- Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation (fiche code QR)</li> <li>- Faire la promotion des organismes externes</li> <li>- Faire vivre des activités sur la prévention de l'intimidation (expliquer la différence entre intimidation et conflit, expliquer les différentes</li> </ul>	<p>Les élèves savent identifier l'intimidation et quoi faire s'ils vivent de l'intimidation ou s'ils en sont témoins.</p> <p>Les élèves connaissent le code de conduite et le respectent</p> <p>Les élèves du conseil des élèves donnent leurs</p>	Direction Membres du personnel	Septembre – octobre – novembre

<p>formes d'intimidation, expliquer le rôle des élèves témoins, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afficher le code de conduite dans les classes et dans l'école</li> </ul>	<p>rétroactions et recommandations sur le PPIMI, ils se sentent impliqués</p>		
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et partager le PPIMI avec tout le personnel de l'école</li> <li>- Formation du personnel sur les incidents violents</li> <li>- Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve <a href="#">ici</a> et la directive administrative 4,32 <a href="#">ici</a>.</li> <li>- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école.</li> <li>- Élaborer et présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et revue de la <a href="#">NPP 144</a>.</li> <li>- Partager le PPIMI dans le TEAMS de l'école</li> </ul>	<p>Le plan de prévention validé et prêt à être publié</p> <p>Le plan est affiché sur le site de l'école</p>		
<p><b>Communication à l'intention des parents :</b></p>		<p><b>Direction Conseil</b></p>	<p><b>Novembre - décembre</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école.</li> <li>-Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école.</li> </ul>			<p>Le 18 novembre 2024</p>

<p>-Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école.</p> <p>-Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).</p> <p>-Ateliers en ligne à l'intention des parents sur la cybersécurité.</p>			<p>Le 4 octobre 2024</p>
---	--	--	--------------------------

### STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

*Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.*

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.**

**Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Enseignement des droits de la personne dans toutes les classes de 7e et 8e année	Les élèves apprennent davantage sur leurs droits et ceux des autres; ainsi que le respect	Enseignante d'études sociales	Toute l'année
Enseignement de la littératie en santé mentale dans toutes les classes de 7e et 8e et 10e année	Meilleure connaissance de leur propre santé mentale, les outils, les ressources pour s'aider et aider les autres	M. David Martin, Mme Pluviose et M. Alexandre Séguin	Toute l'année

<p>Promotion du code de conduite de l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation dans les classes pour tous les élèves de l'école</li> <li>-Afficher le code de conduite dans les classes et dans l'école</li> <li>-Rencontrer les élèves de l'équipe sportive pour rappeler les attentes comportementales et les contrats à faire signer par les élèves et les parents</li> <li>-Faire des annonces à la radio scolaire pour rappeler certains règlements</li> </ul>	<p>Les élèves connaissent et respectent le code de conduite</p>	<p>Membres du personnel Direction Élèves - radio étudiante</p>	<p>Septembre à juin</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Offrir de nombreux ateliers ciblés aux élèves de tous les niveaux scolaires:</li> <li>- Atelier sur la traite sexuelle offert par les écoles sécuritaires et bienveillantes</li> <li>-Atelier sur la cybersécurité</li> <li>-Ateliers sur l'estime de soi et gestion de stress pour les élèves de 9e et 10e offerts par les services en santé mentale</li> <li>-Atelier sur la préparation à la transition pour les élèves de 11e et 12e animé par les services en santé mentale</li> <li>- Get Real – atelier inclusivité et anti-racisme noir</li> <li>- Activités parascolaires: Tournois sportifs; sports; activités du Conseil des élèves comme Halloween; nombreuses sorties scolaires comme théâtre, orchestre symphonique, AGO, Grands petits déjeuner, programme du petit déjeuner, club de l'environnement, de lecture</li> </ul>	<p>Respects des autres et des différences</p>		<p>Les mercredis 4 et 11 décembre</p> <p>Mercredi 6 novembre et mardi 2 décembre</p> <p>3 décembre et 14 janvier</p> <p>Le 3 février</p>

**Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Toutes les activités systémiques du <a href="#">calendrier systémique</a> sont annoncées à la radio étudiante et affichées à la télévision à l'entrée de l'école. Chaque classe participe à plusieurs activités reliées au calendrier systémique.</p> <p>Ex:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine de la prévention à l'intimidation</li> <li>-La journée internationale des femmes</li> <li>-Mois de l'histoire des Noirs</li> <li>-La journée du chandail rose</li> <li>-La semaine via arc-en-ciel</li> <li>-Mois de la fierté</li> <li>-Mois de l'histoire autochtone (ex: Enseignement des œuvres traitant des thématiques comme patrimoine autochtone en français, "Blanket exercise", etc.</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>Certaines activités sont célébrées avec toute l'école.</p> <p>Ex:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BBQ</li> <li>- Grands petits déjeuner</li> <li>- Danse</li> <li>- Rassemblement</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<p>Conscientisation face aux différences, aux injustices et aux inégalités</p> <p>Apprentissage sur les différentes cultures</p> <p>Conscientisation des élèves - diminution de l'intimidation - plus d'élèves dénoncent l'intimidation - les témoins savent quoi faire.</p> <p>Les élèves se connaissent et se respectent les uns les autres.</p> <p>Amélioration du climat scolaire Augmentation du sentiment d'appartenance des élèves et des membres du personnel</p>	<p>Direction Élèves - radio étudiante Animateur culturel Membres du personnel</p>	<p>Septembre à juin</p>
<p>Participation au concours <a href="#">Artmonie</a>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visiter le site nouveau site du concours Artmonie <a href="#">MY SITE - Informations générales (weebly.com)</a></li> </ul>	<p>- Une œuvre par cycle est <a href="#">soumise</a> au concours Artmonie.</p>	<p>- Titulaire - Direction</p>	<p>Date limite pour soumettre une œuvre au concours : 28</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Voir les <a href="#">critères de sélection</a> et les formats</li> <li>➤ Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école;</li> <li>➤ Sélection d'une œuvre par cycle (préscolaire, primaire, moyen, intermédiaire et secondaire)</li> <li>➤ Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien : <a href="#">Formulaires de soumission et vérification - MY SITE (weebly.com)</a></li> <li>➤ Vote du public</li> </ul>			<p>novembre à midi 2024</p> <p>Le public pourra voter pour son œuvre préférée.</p>

**Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).**

**Participer à des initiatives portant sur :**

**L'équité et l'inclusion :**

- Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :
- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :
- Participation aux activités offertes par des organismes externes :

*L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.*

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.**

**Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <p><b>Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;</li> <li>➤ Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;</li> <li>➤ Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;</li> <li>➤ Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;</li> <li>➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;</li> <li>➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices;</li> <li>➤ Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;</li> <li>➤ Créer un plan de sécurité de l'élève;</li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appel à la police.</li> <li>➤ Référer l'élève vers des organismes comme :</li> <li>➤ <a href="#">Jeunesse, j'écoute</a>;</li> <li>➤ <a href="#">Tel-jeunes</a>;</li> <li>➤ <a href="#">LGBTQ Youth LINE</a>;</li> <li>➤ <a href="#">Black Youth Helpline</a>;</li> </ul>			
<p><b>Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;</li> <li>➤ Offrir l'appui des travailleurs sociaux;</li> <li>➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;</li> <li>➤ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);</li> <li>➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices;</li> <li>➤ Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;</li> <li>➤ Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.</li> </ul>	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin
<p><b>Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève;</li> <li>➤ Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;</li> <li>➤ Intervention éducative sur l'intimidation;</li> <li>➤ Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;</li> <li>➤ Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;</li> </ul>	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école;</li> <li>➤ Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;</li> <li>➤ Intervention des travailleurs sociaux;</li> <li>➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;</li> <li>➤ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);</li> <li>➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé;</li> <li>➤ Élaborer un plan d'intervention;</li> <li>➤ Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);</li> <li>➤ Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;</li> <li>➤ Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;</li> <li>➤ Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;</li> <li>➤ Appel à la police.</li> </ul>			
<p><b>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel</b></p>			
<p style="text-align: center;"><b>Stratégies/Activités</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Indicateurs/Résultats attendus</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Personnes responsables</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Échéancier</b></p>

Présentation et activité interactive de notre CP des écoles sécuritaires et tolérantes lors d'une réunion du personnel	Le personnel met en application les interventions en fonction du tableau décisionnel	Tout le personnel de l'école	Tout au long de l'année
Présentation du registre des incidents lors de la journée pédagogique du 29 août	Le registre des incidents est utilisé par tous les membres du personnel	Tout le personnel de l'école	Tout au long de l'année
Présenter les fiches de réflexion en lien avec les valeurs	Le personnel utilise les fiches de réflexion en cas d'écart de comportement	Tout le personnel de l'école	Novembre 2024

### SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

**Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation**

**Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)**

**Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:**

- Aller voir un adulte de confiance.
- Dénoncer les actes en utilisant le code QR

**Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école (baromètre des comportements);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le

**Déclaration d'actes d'intimidation**



**Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :**

membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

### **Après le signalement d'une situation d'intimidation :**

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
  - de ce qui s'est produit;
  - du préjudice subi par l'élève;
  - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
  - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

### **Suspension et renvoi :**

[Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,32-  
STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

**Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :**

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

## **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire**

### **Les membres du personnel :**

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

### ***Réactions possibles en cas d'intimidation :***

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

### **Les élèves :**

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

### ***Réactions possibles en cas d'intimidation :***

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

### **Les parents, tuteurs, tutrices :**

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil.
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;

- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.](#)

### **La direction :**

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;

- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

### Suggestions de stratégies et de ressources :

#### Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication :

- Formation, modélisation du personnel sur les pratiques réparatrices et le soutien au comportement positif

#### Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :

Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour :

- Expliquer l'intimidation;
- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;
- Expliquer les différentes formes d'intimidation;
- Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;
- **Voici une ressource à adapter à l'école : [la présentation sur l'intimidation](#)**

#### Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :

- Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; [Violence en milieu de travail](#)
- [Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi](#);
- Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la [directive administrative 4,32](#) [ici](#).
- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école;

- Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la [NPP 144.](#);

### **Stratégies de prévention en matière d'intimidation**

- Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.
- Promotion du code de vie de l'école ou les [matrices de comportements](#)
- Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école
- Participer aux activités reliées du calendrier systémique [calendrier systémique.](#)
- Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis; Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - <https://bit.ly/3zvWqm4>
- Participation au concours [Artmonie](#):

### **Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).**

#### **Développer les compétences pour les relations saines.**

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :
- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;

- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.

### **Participer à des initiatives portant sur :**

#### **L'équité et l'inclusion :**

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
- Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple une Alliance ou un club de justice sociale;
  - Participation à la FESFO – Colloque 2SLGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté;
  - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie de la levée du drapeau.
- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
  - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
  - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
  - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
  - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
  - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités - première semaine du mois de novembre;
  - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans [le Teams de l'éducation autochtone](#);
  - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
  - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);

### **Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation**

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.

Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;

- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;
- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Appel à la police.
- Référer l'élève vers des organismes comme :
  - [Jeunesse, j'écoute](#);
  - [Tel-jeunes](#);
  - [LGBTQ Youth LINE](#);
  - [Black Youth Helpline](#);
  - [+FORT](#)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;
  - [Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits \(24 heures\)](#).

Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école.

[ProgessionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf](#)

Signalement des actes d'intimidation :

- **Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:**

1. Aller voir un adulte de confiance.

2. Dénoncer les actes en utilisant :

- Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou;
- Le Forms pour le signalement des incidents de l'école : Lien pour dupliquer un Forms à [l'élémentaire](#) et le [secondaire](#)

- **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);

- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

### **Après le signalement d'une situation d'intimidation :**

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tuteurs ou tutrices des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
  - de ce qui s'est produit;
  - du préjudice subi par l'élève;
  - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
  - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
  - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

### **Suspension et renvoi :**

[Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,204-](#)

### **STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES**

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

**Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

## RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)
- [Parents partenaires en éducation](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web
- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)
- [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smsso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

**Ateliers pour parents offerts par le conseil :**

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)

**Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:**

**L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation**

- [Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention](#) – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- [Prévention de l'intimidation](#) - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école